

***Par dépôt électronique<sup>1</sup> et courriel seulement***

Le 7 juin 2021

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec - Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télééc. : 514 289-2007  
frechette.yves@hydroquebec.com

OBJET : Demande du Transporteur relative à l'ajout d'une section à 735-161 kV au poste de la Chamouchouane et d'une ligne d'alimentation à 161 kV  
Votre dossier : R-4147-2021  
Notre dossier : R061424 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur), a reçu, en fin de matinée ce jour, les contestations de AHQ-ARQ dans le dossier décrit en rubrique.

Les représentants du Transporteur ne sont pas disponibles pour participer à une audience le 8 juin 2021<sup>2</sup>. De plus, selon la nature des contestations reçues ce matin, le procureur soussigné n'est pas en mesure de plaider dans un délai de moins de vingt-quatre (24) heures.

Le Transporteur demande que l'article 27 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* soit appliqué afin qu'il puisse déposer ses commentaires dans les trois jours ouvrables qui suivent la date de dépôt de la contestation à la Régie, à savoir le 10 juin 2021 à 16h00.

Nous vous prions de recevoir nos salutations.

*(S) Yves Fréchette*

Yves Fréchette  
/jg

c.c. AHQ-ARQ (par courriel seulement)

---

<sup>1</sup> Aucune copie papier n'est requise selon la directive du 17 mars 2020 *Mesures préventives en lien avec la COVID-19* de la Régie de l'énergie.

<sup>2</sup> Selon la lettre de la Régie de l'énergie, à savoir : « *les témoins qui seront en mesure de témoigner sur les justifications de faits dans ses réponses aux questions contestées* ».